

COMPTES RENDUS de SEANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 25 juin 2015

Tous les membres du Conseil municipal sont présents

Secrétaire de séance : M. GRACIAA

1 - Voirie 2015

La commission Voirie a programmé pour l'année en cours la réfection des rues et chemins suivants :

Chemin Cerille	6.783 €
Chemin Lihours	10.408 €
Rue Delette	7 196 €
Chemin de l'Arroutis	8 332 €

Soit un total de 32.721 €

2 - Surveillant de baignade

Les horaires du surveillant de baignade passent de 18 h à 30 h par semaine. La piscine est désormais ouverte de 14 h à 19 h, six jours sur sept durant les deux mois d'été, suite à un accord avec la Commune de Montaut. Elle est ouverte gratuitement aux habitants de Lestelle et de Montaut
Unanimité

3 – Assujettissement des logements vacants à la taxe d’habitation.

Comme la loi l’y autorise, la commune décide d’assujettir les logements vacants depuis au moins deux années à la taxe d’habitation. Cette mesure devrait inciter les propriétaires à remettre ces biens sur le marché et ainsi sauvegarder l’aspect du village et sa vocation touristique.

Unanimité

4 - Poste d’adjoint technique de 1° classe.

Un de nos techniciens remplit les critères d’avancement à la première classe. De ce fait, le conseil accepte à l’unanimité de lui ouvrir ces perspectives de carrière.

Unanimité

5 - Classement de l’orgue de la chapelle de Bétharram.

A l’issue d’une nouvelle expertise, l’orgue de la chapelle de Bétharram, cadeau de Napoléon III, sera répertorié à l’inventaire des monuments historiques.

Unanimité

6 - Accord avec GrDF

Les compteurs de gaz de nos habitations deviendront communicants. Mais pour cela, il faut leur prévoir deux relais sur le territoire communal. Le château d’eau et la salle des fêtes sont proposés pour accueillir ces antennes émettrices-collectrices.
une voix contre (M de Sousa)

7 Délibération Budgétaire Modificative

Elle permettra de réaliser le programme de voirie et d’acquérir des poteaux de rugby.

Unanimité.

8 - Admission en non-valeur.

Le Conseil accepte d’admettre en non-valeur des factures impayées d’eau et d’assainissement.

9 - Questions diverses concernant le FCTVA et PTZ

La Caisse des Dépôts et Consignations propose aux Communes un dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA (Fonds de remboursement de la TVA réglée par la Commune sur les dépenses d’investissement). Le remboursement de cette avance sera échelonné par moitié sur 2016 et 2017. Le Conseil décide de souscrire à cette opération pour un montant de 24.306 €

Unanimité

10 - Déclaration d’Intention d’Aliéner

Suite à une vente de la propriété de Mme LABAN, sise 3 rue Henri IV, le Conseil déclare qu’il n’a pas l’intention d’aliéner ce bien.